



Commune des Aviron

Extrait N° 4 / du procès-verbal des
délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 19 janvier 2018

L'an deux mil dix-huit, le 19 janvier à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de **Monsieur René MONDON, Maire.**

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

30 JAN. 2018

que la convocation du Conseil a été faite le **08 janvier 2018** et que le nombre des membres en exercice étant de **33**, le nombre des membres présents est de **23**.

Le Maire,



Présents : M. MONDON René – Mme BAILLIF Line Rose – M. LESQUELIN Jean Hugues – Mme LUCAS Roseline – M. ESCHYLE Gilles – Mme CADAS Isabelle – M. BENARD Alex – Mme MARCHAND Gladys – Mme MEZINO Sylvaine – Mme HEBERT Monique – M. CASSAGNABERE Patrick – M. RIVIERE Lucien – Mme RIVIERE Suzette – Mme JULLIEN Marie Josée – M. PAYET Fabrice – M. FRINGUE Mikaël – Mme LESQUELIN Nadia – M. RIVIERE Olivier – Mme DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia – Mme ROMAINSTAL Géraldine – Mme HOARAU Annie – M. FORT Paul – Mme CADERBY Colette.

Absents : M. VLODY René – M. CANTINA Pierrot – M. SERMANDE Jean Pierre – M. DENNEMONT Jean Daniel – Mme SILOTIA Natacha – Mme BRABANT VICTOIRE Fabienne.

Procurations : M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à M. BERNARD Alex – Mme BARET Liliane a donné mandat à Mme HEBERT Monique – M. FERRERE Frédo a donné mandat à Mme RIVIERE Suzette – Mme ABELARD Isabelle a donné mandat à M. FRINGUE Mikaël.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de **Madame DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** comme **secrétaire de séance**. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, **DEVEAUX ép. GRONDIN Lydia** est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 4 / Modification du tableau des emplois

- Création d'emplois

En matière de ressources humaines, la Commune doit courant 2018, prendre en compte :

Hôtel de Ville

- ✓ La nécessité de restructurer certains services du fait notamment de nombreux départs en retraite ;
- ✓ La réduction du quota communal en contrats aidés qui génère des besoins au sein des différents services communaux ;
- ✓ La fin des contrats des derniers emplois d'avenir.

Aussi, il est proposé au Conseil de modifier le tableau des emplois adopté en Conseil Municipal du 22/09/17 et amendé le 10 novembre 2017 ainsi qu'il suit :

Postes/Emplois	Grade minimum	Grade maximum	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Statut	Filière
Adjoint au directeur du service technique	Technicien	Ingénieur	1	TC		Titulaire	Technique
Directeur	Educateur des APS	Conseiller des APS	1	TC		Titulaire	Sportive
Agent de restauration	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TNC	130 H	Titulaire	Technique
Responsable adjoint restauration collective	Technicien	Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire	Technique
Chauffeur VL	Adjoint technique	Adjoint technique	1	TC		Contractuel	Technique
Agent d'entretien espaces verts	Adjoint technique	Adjoint technique	1	TC		Contractuel	Technique
Plombier	Adjoint technique	Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	1	TC		Titulaire ou Contractuel	Technique
Agent de bibliothèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine de 1 ^{ère} classe	2	TC		Titulaire	Culturelle
Policier municipal	Agent de police municipale	Brigadier-chef principal de police municipale	1	TC		Titulaire	Police municipale
Agent administratif	Adjoint administratif	Adjoint administratif	1			Contractuel	Administrative
Total			11				

Article 3 Alinéa 1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Temporaire d'Activité**

Postes/Emplois	Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Filière
Agent technique	Adjoint technique	4	TC		Technique
Animateur	Adjoint d'animation	8	TC		Animation
Agent administratif	Adjoint administratif	1	TC		Administrative
Total		13			

Article 3 Alinéa 2 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale : **Accroissement Saisonnier d'Activité**

Postes/Emplois	Grade	Nombre de postes	Temps de travail	Quotité de travail	Filière
Agent administratif	Adjoint administratif	4 1	TC TNC	130 H	Administrative
Agent technique	Adjoint technique	1	TC		Technique
Total		6			

Le Conseil est invité à :

- Adopter les créations ;
- Décider de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- A préciser que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Invité à se prononcer, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte les créations ;
- Décide de modifier le tableau des emplois tel que ci-dessus présenté ;
- Précise que les crédits suffisants sont prévus au budget.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

